

COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 31 janvier 2025

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 23/01/2025 <i>trente et un janvier deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PIERRE BARTHELEMY</i>
Présents : 11	Présents : PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO DUBILLOT, KEVIN COURTINEL, SOFIANE GHILAS, CHARLOTTE CARRIER, DANIEL CLAVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MERO
Votants: 11	
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés: CLAUDIUS BLANC, ALEXIS CARRIER Absents: BELINDA FAYET Secrétaire de séance: EGLANTINE FRERY

Objet: CESSION A TITRE GRATUIT DE L'EMPRISE FONCIERE A 3127 NECESSAIRE A L'ELARGISSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE AU LIEUDIT PICHILLON - DE_002_2025

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux sur la voie communale n°11 dite Route de Pichillon, un élargissement ponctuel s'est avéré nécessaire afin de sécuriser le carrefour.

L'emprise nécessaire à cet élargissement est constituée par une partie d'une parcelle riveraine cadastrée section A 3127 issue de la division de la parcelle A 2408, lieu-dit Pichillon.

Il convient de procéder à la cession à titre gratuit d'une partie de cette parcelle pour une surface approchée de 23 m².

Monsieur le Maire rajoute que la valeur vénale de la parcelle pour le secteur est estimée entre 0.15€ et 0.20€ le mètre carré.

Des protocoles d'accord ont été signés avec le propriétaire de cette parcelle pour la mise à disposition anticipée du terrain au bénéfice de la Commune et la cession à la Commune de la partie concernée à titre gracieux, les démarches administratives étant à la charge de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle précitée et autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section A 3127 issue de la division A 2408, propriété de Monsieur Didier CHATAING, d'une surface approchée de 23 m².

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération notamment les divisions

cadastrales, les protocoles d'accord et les actes authentiques.

Ont signés au registre tous les membres présents.
Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus
Le Maire,
Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,
Eglantine FRERY



COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 31 janvier 2025

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 23/01/2025 <i>trente et un janvier deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PIERRE BARTHELEMY</i>
Présents : 11	Présents : PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO DUBILLOT, KEVIN COURTINEL, SOFIANE GHILAS, CHARLOTTE CARRIER, DANIEL CLAVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MERE0
Votants: 11	
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés: CLAUDIUS BLANC, ALEXIS CARRIER
	Absents: BELINDA FAYET
	Secrétaire de séance: EGLANTINE FRERY

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION CERCLE VERTUEUX 2025 - DE_003_2025

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales indiquant les attributions du conseil municipal,

Vu l'article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales indiquant les conditions de la participation minimale du maître d'ouvrage lors d'opérations d'investissement,

Vu l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales prévoyant les conditions d'octroi d'un fonds de concours entre un établissement public de coopération intercommunale et une de ses communes membres,

Vu la délibération n°20 en date du 23 novembre 2021 du conseil communautaire de Loire Forez agglomération relative aux modalités d'attribution d'aides financières dans le cadre du cercle vertueux d'économie d'énergie,

Loire Forez agglomération a lancé un appel à projets concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités, lequel s'inscrit dans le cadre du dispositif: "Cercle vertueux d'énergie". Ainsi, les actions financées par ce fonds doivent générer de nouvelles économies d'énergie permettant de ré-abonder le fonds d'investissement, et ce afin d'augmenter les capacités d'aides aux communes. Pour ce faire, les communes bénéficiaires s'engagent à reverser un réabonnement de 25 à 50 % du montant d'aide perçu selon les modalités précisés dans le règlement du dispositif.

Or la commune d'Estivareilles souhaite procéder au remplacement total du système de chauffage de la Mairie, des gîtes communaux, de la salle de vote, et du local de l'ancienne gare par des radiateurs électriques hautes performances. Elle souhaite également changer le système d'éclairage de ces locaux afin de poursuivre les économies d'énergie.

Date de transmission de l'acte: 07/02/2025

Date de réception de l'AR: 07/02/2025

042-214200917-DE_003_2025-DE

A G E D I

Compte tenu que le projet ci-dessus décrit rentre dans le cadre de l'appel à projets lancé par Loire Forez agglomération concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités, la commune d'Estivareilles, souhaite solliciter une participation financière sous la forme d'un fonds de concours auprès de Loire Forez agglomération.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal

- De solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez agglomération dans le cadre du changement du système de chauffage des bâtiments communaux.
- De s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement dans les conditions précitées,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de versement de fonds de concours,
- D'autoriser le Maire signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- De solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez agglomération dans le cadre de ces travaux,
- De s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement dans les conditions précitées,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de versement de fonds de concours,
- D'autoriser le Maire signer toutes pièces afférentes à ce dossier,

Ont signés au registre tous les membres présents.
Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus
Le Maire,
Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,
Eglantine FRERY

